



HAL
open science

Loches, Le Château, Parc Baschet

Pierre Papin

► **To cite this version:**

Pierre Papin. Loches, Le Château, Parc Baschet : Rapport de sauvetage urgent. [Rapport de recherche] Conseil général d'Indre-et-Loire. 2014, 39 p. hal-01269671

HAL Id: hal-01269671

<https://hal.science/hal-01269671>

Submitted on 9 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport de sauvetage urgent

Loches

Le château, Parc Baschet

PIERRE PAPIN

JUILLET 2014

Opération archéologique réalisée du 26 mai au 17 juin 2014

Référence bibliographique

Papin 2014 : PAPIN (P.) - *Loches, Le Château, Parc Baschet*. Rapport de sauvetage urgent. Tours : Conseil général d'Indre-et-Loire ; Orléans : SRA Centre, 2014.

Le rapport d'opération archéologique est considéré comme un document administratif.

En vertu de l'article L. 523-11 / al. 4 du code du patrimoine, les règles de communication du rapport de fouille sont donc celles applicables aux documents administratifs.

L'utilisation des données du rapport de fouille est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les clichés sont autorisés pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de clichés, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 : « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de la propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la documentation (...) exclut, pour des bénéficiaires ou des tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

Imprimé par

Conseil général d'Indre-et-Loire - Direction de la logistique interne - Service de l'imprimerie
Zone du Papillon rue de l'Aviation
37210 Parçay Meslay

Copyright

© Conseil général d'Indre-et-Loire - Direction des archives et de l'archéologie - Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire

SOMMAIRE

DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	3
FICHE SIGNALÉTIQUE	5
GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION	7
NOTICE SCIENTIFIQUE	9
LOCALISATION DE L'OPÉRATION	10
ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE FOUILLE	13
DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DES RÉSULTATS	15
1. PRÉSENTATION	17
1.1. CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION	17
1.2. CALENDRIER DE L'INTERVENTION	19
1.4. OBJECTIF ET MÉTHODE	19
1.3. EMPRISE EXPLORÉE	19
1.5. CONTEXTE DE L'INTERVENTION	20
2. RÉSULTATS DE L'OPÉRATION	23
2.1. DESCRIPTION DES VESTIGES	23
2.2. INTERPRÉTATIONS	25
3. CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIE	33
LISTE DES ILLUSTRATIONS	35

I.

**DONNÉES ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**

Localisation

Région	Centre
Département	Indre-et-Loire
Commune	Loches
Lieu-dit/Adresse	Le château, le parc Baschet

Code INSEE de la commune

37 132

Numéro de l'entité archéologique

N° de site 013 AH

Coordonnées altimétriques et géographiques selon le système national de référence

	X	Y	Z
Lambert	1 548 058	6 215 793	entre 99,45 et 101,40 m NGF

(syst. RGF 93 – CC47)

Références cadastrales

Commune	Loches
Année	2011
Section	AW
Parcelle	194
Lieu-dit	Le Parc Baschet

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

site classé MH ; secteur sauvegardé

Propriétaire du terrain

Conseil général d'Indre-et-Loire

Nature et références de l'opération

Arrêté de prescription n° 14/0256 du 22 mai 2014

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Conseil général d'Indre-et-Loire

Nature de l'aménagement

Enfouissement réseaux électriques

Opérateur d'archéologie

Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL)

Responsable scientifique de l'opération

Pierre PAPIN (SADIL)

Dates d'intervention sur le terrain

Les 26-27 mai et 7 juin 2014

Mots clés du thésaurus « chronologie » et « interprétation » de la base de données nationale

Chronologie

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Paléolithique | <input type="checkbox"/> Antiquité romaine (gallo-romain) |
| <input type="checkbox"/> inférieur | <input type="checkbox"/> République romaine |
| <input type="checkbox"/> moyen | <input type="checkbox"/> Empire romain |
| <input type="checkbox"/> supérieur | <input type="checkbox"/> Haut-Empire (jusqu'en 284) |
| <input type="checkbox"/> Mésolithique et Épipaléolithique | <input type="checkbox"/> Bas-Empire (de 285 à 476) |
| <input type="checkbox"/> Néolithique | <input checked="" type="checkbox"/> Époque médiévale |
| <input type="checkbox"/> ancien | <input type="checkbox"/> Haut Moyen Âge |
| <input type="checkbox"/> moyen | <input type="checkbox"/> Moyen Âge |
| <input type="checkbox"/> récent | <input checked="" type="checkbox"/> Bas Moyen Âge |
| <input type="checkbox"/> Chalcolithique | <input checked="" type="checkbox"/> Temps modernes |
| <input type="checkbox"/> Protohistoire | <input checked="" type="checkbox"/> Époque contemporaine |
| <input type="checkbox"/> Âge du Bronze | <input type="checkbox"/> Ère industrielle |
| <input type="checkbox"/> ancien | |
| <input type="checkbox"/> moyen | |
| <input type="checkbox"/> récent | |
| <input type="checkbox"/> Âge du Fer | |
| <input type="checkbox"/> Hallstatt (premier Âge du Fer) | |
| <input type="checkbox"/> La Tène (second Âge du Fer) | |

Sujets et thèmes

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Édifice public | <input type="checkbox"/> Abri | <i>Mobilier</i> | <i>Études annexes</i> |
| <input type="checkbox"/> Édifice religieux | <input type="checkbox"/> Mégalithe | <input type="checkbox"/> Indus. lithique | <input type="checkbox"/> Géologie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Édifice militaire | <input type="checkbox"/> Artisanat aliment | <input type="checkbox"/> Indus. osseuse | <input type="checkbox"/> Datation |
| <input type="checkbox"/> Commerce | <input type="checkbox"/> Argile : atelier | <input type="checkbox"/> Céramique | <input type="checkbox"/> Anthropologie |
| <input type="checkbox"/> Struc. funéraire | <input type="checkbox"/> Atelier métallurgie | <input type="checkbox"/> Végétaux | <input type="checkbox"/> Paléontologie |
| <input type="checkbox"/> Voirie | <input type="checkbox"/> Artisanat | <input type="checkbox"/> Faune | <input type="checkbox"/> Zoologie |
| <input type="checkbox"/> Hydraulique | <input type="checkbox"/> Puits | <input type="checkbox"/> Flore | <input type="checkbox"/> Botanique |
| <input type="checkbox"/> Habitat rural | <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Métal | <input type="checkbox"/> Palynologie |
| <input type="checkbox"/> Villa | | <input type="checkbox"/> Arme | <input type="checkbox"/> Macrorestes |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment agricole | | <input type="checkbox"/> Outil | <input type="checkbox"/> Céramique |
| <input type="checkbox"/> Structure agraire | | <input type="checkbox"/> Parure | <input type="checkbox"/> Métaux |
| <input type="checkbox"/> Urbanisme | | <input type="checkbox"/> Habillement | <input type="checkbox"/> Numismatique |
| <input type="checkbox"/> Maison | | <input type="checkbox"/> Trésor | <input type="checkbox"/> Conservation |
| <input type="checkbox"/> Structure urbaine | | <input type="checkbox"/> Monnaie | <input type="checkbox"/> Restauration |
| <input type="checkbox"/> Foyer | | <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Autre : scorie |
| <input type="checkbox"/> Fosse | | <input type="checkbox"/> Mosaïque | <input type="checkbox"/> Autre : lithique |
| <input type="checkbox"/> Fossé | | <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Autre : verre |
| <input type="checkbox"/> Trou de poteau | | <input type="checkbox"/> Sculpture | <input type="checkbox"/> Autre : carpologie |
| <input type="checkbox"/> Sépulture | | <input type="checkbox"/> Inscription | <input type="checkbox"/> Autre : anthracologie |
| <input type="checkbox"/> Grotte | | <input type="checkbox"/> Autre | <input type="checkbox"/> Autre : chimie |

Intervenants administratifs et scientifiques

DRAC Centre, SRA	Laurent BOURGEOU	Conservateur régional
	Aurélié SCHNEIDER	Conservateur du patrimoine
	Nathalie ARBARET	Conservateur du patrimoine
CG37-SADIL	Bruno DUFAY	Conservateur du patrimoine, Chef de service
	Pierre PAPIN	Attaché de conservation du patrimoine, responsable de l'opération

Équipe de fouille

CG37-SADIL	Pierre PAPIN	Fouille, enregistrement et relevés
	Matthieu GAULTIER	Fouille, enregistrement et relevés

Équipe de post-fouille

CG37-SADIL	Pierre PAPIN	Saisie, DAO, SIG, Rédaction, PAO
------------	--------------	----------------------------------

Moyens humains

Durée de la phase de préparation (J/H)	0,5 jours
Durée de la phase de terrain	3 jours
Nombre de jours/homme terrain (J/H)	3 J/H
Surface réelle fouillée	10 m ²
Durée de la phase de post-fouille	8 jours
Nombre de jours/hommes post-fouille (J/H)	8 J/H

L'opération de sauvetage urgent du parc Baschet au château de Loches (Indre-et-Loire), a provoqué la surveillance archéologique de deux excavations destinées à enfouir un caisson électrique. Bien que les deux sondages couvrent sur une surface réduite (moins de 10 m² au total), leur profondeur de deux mètres permettait l'observation de la stratigraphie conservée dans le secteur sud de la forteresse, jusqu'ici peu exploré.

Le premier sondage surveillé a entraîné la découverte d'un large mur comportant une porte. Construit en moyen appareil de tuffeau réglé, sa facture apparaît assurément médiévale. 1,35 mètre d'élévation de ce mur sont apparues dans le sondage. À deux mètres de profondeur, le seuil de la porte et les niveaux de sols en relation avec l'ouvrage n'ont pas été atteints. Les vestiges sont essentiellement recouverts d'épais remblais de démolition, vraisemblablement d'époque moderne.

Bien que la datation archéologique et l'interprétation fonctionnelle du mur mis au jour soient impossibles en l'état, on peut néanmoins formuler l'hypothèse de la présence d'un bâtiment venu s'accoler aux éléments de fortification des 11^e et 13^e siècles environnants. Leur conservation apparaît particulièrement bonne dans ce secteur (près de deux mètres d'élévation).

Ce premier emplacement pour l'enfouissement du caisson électrique aurait inévitablement entraîné la destruction du mur mis au jour. Après concertation avec les services du conseil général (Direction de l'Architecture et du Patrimoine), l'entreprise de terrassement et les électriciens mandatés pour les travaux, un nouvel emplacement a donc été choisi, trois mètres à l'est du premier, afin d'éviter toute nouvelle structure archéologique. La surveillance de ce second sondage a effectivement été négative : seuls deux mètres de remblais modernes et contemporains ont été traversés.

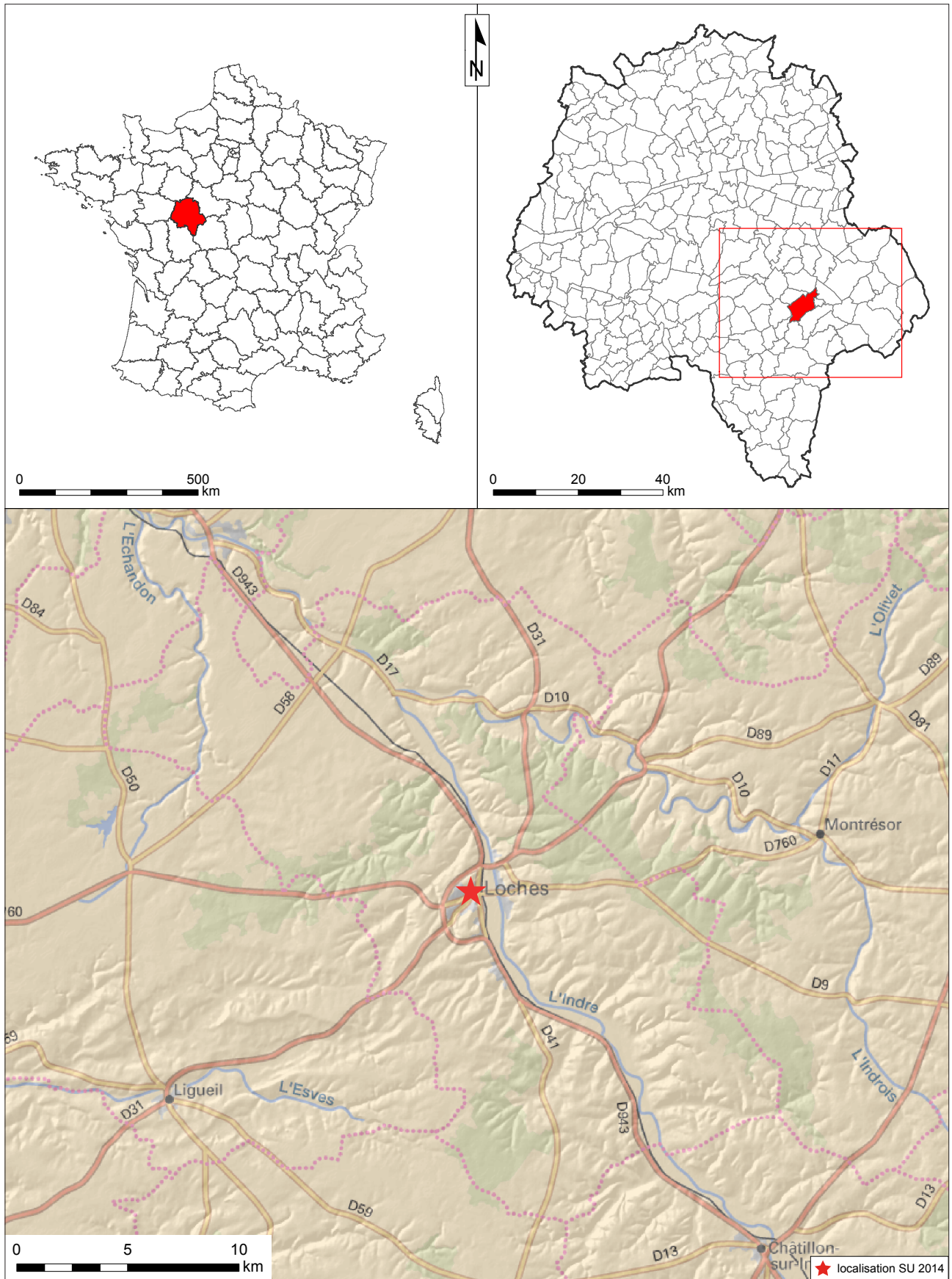


Fig. 1 : Localisation de l'opération sur la carte topographique au 1 / 250 000^e (© IGN France Raster)

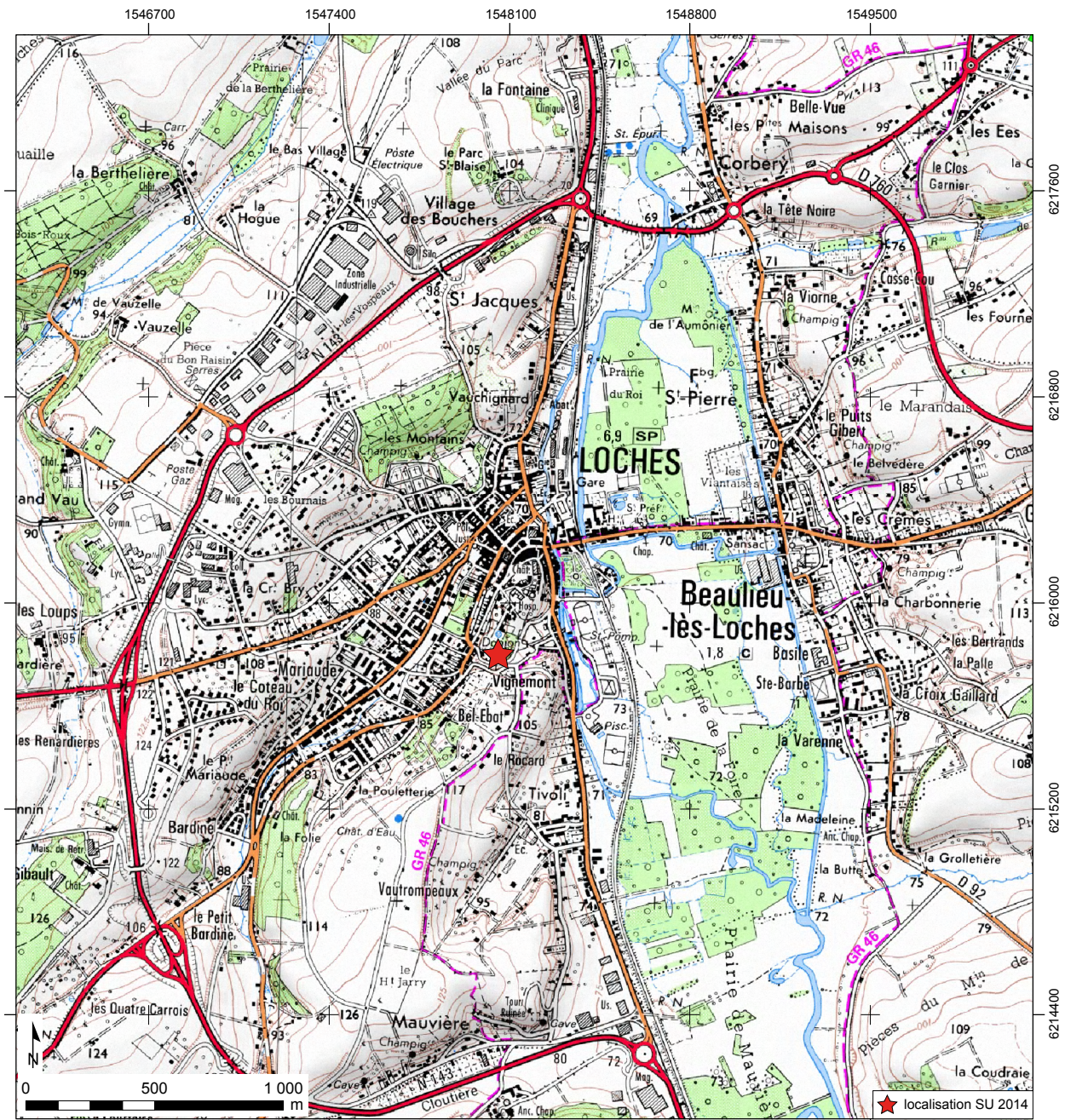


Fig. 2 : Localisation de l'opération sur une carte IGN au 1 / 25 000^e
 (© IGN Paris - Scan 25, 2005 - Autorisation de reproduction n° 2006/CUDC/0186)

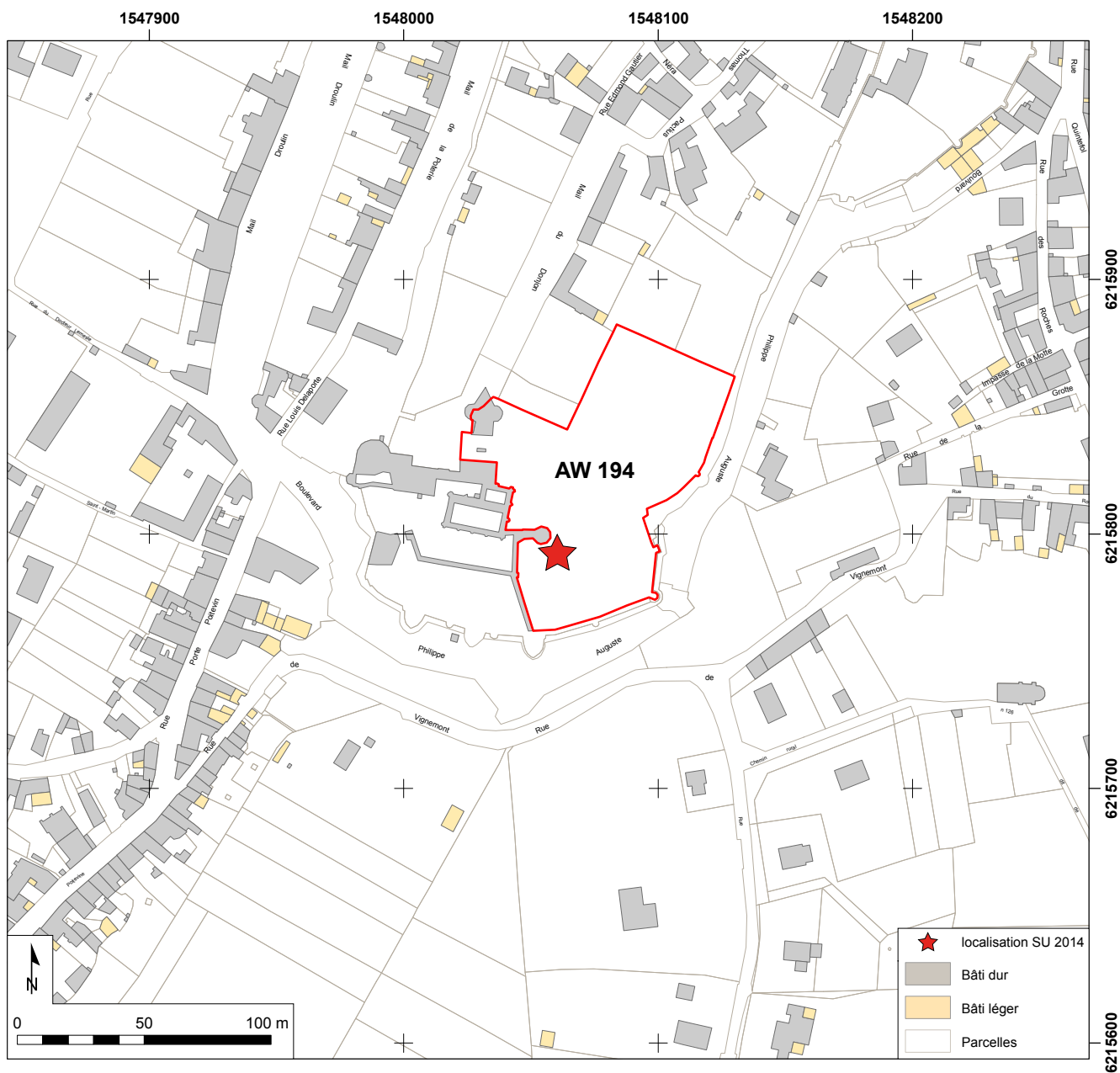


Fig. 3 : Localisation de l’opération sur le fond cadastral, carroyage principal Lambert 93 CC47 (sources : Direction générale des Impôts)

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

SU 14/0256
AB

VU le code du patrimoine et notamment son livre V (archéologie) ;

VU l'arrêté n° 13-288 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Madame Sylvie LE CLECH, directrice régionale des affaires culturelles du Centre, notamment en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté n° 14-018 du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature à Monsieur Laurent BOURGEOU, Conservateur régional de l'archéologie, notamment en matière d'archéologie.

Considérant la démolition de la scène du Parc Baschet et l'enfouissement d'un coffret électrique ;

Considérant l'urgence absolue qui s'attache à la réalisation de cette opération ;

ARRETE**Article 1er :**

Monsieur **Pierre PAPIN**, Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL) – Hôtel du département – Place de la Préfecture – 37927 TOURS Cedex, est autorisé à procéder à une **opération de fouille nécessitée par l'urgence absolue** à compter de la date du présent arrêté et jusqu'au 30 juin 2014, concernant en région CENTRE :

Région : **CENTRE**
Département : **INDRE-ET-LOIRE**
Communes : **LOCHES**
Localisation : lieu-dit « **Parc Baschet** »
Section / Parcelle : 194 a
Numéro de Site : **37.132.013.AH**

Programme 24 : - Naissance, évolution et fonctions du château médiéval

Organisme de rattachement : Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL)

Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

A la fin de l'intervention, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie, une note de synthèse sur la nature et les caractéristiques des vestiges mis au jour, ainsi que les perspectives d'étude envisagées.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie et l'agent en charge du suivi de ce dossier, de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

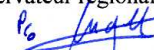
Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes de conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 : Prescriptions particulières à l'opération. **NEANT**

Article 5 : Le Directeur des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Pierre PAPIN

Fait à Orléans, le 22 Mai 2014

Pour le Préfet de la région Centre, et par subdélégation,
La Conservateur régional de l'archéologie,



Laurent BOURGÉAU.

Destinataires :

Pierre PAPIN

Copies :

Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL)

Préfecture d'Indre-et-Loire

Gendarmerie d'Indre-et-Loire

Commune de Loches

III.

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION
ET DES RÉSULTATS

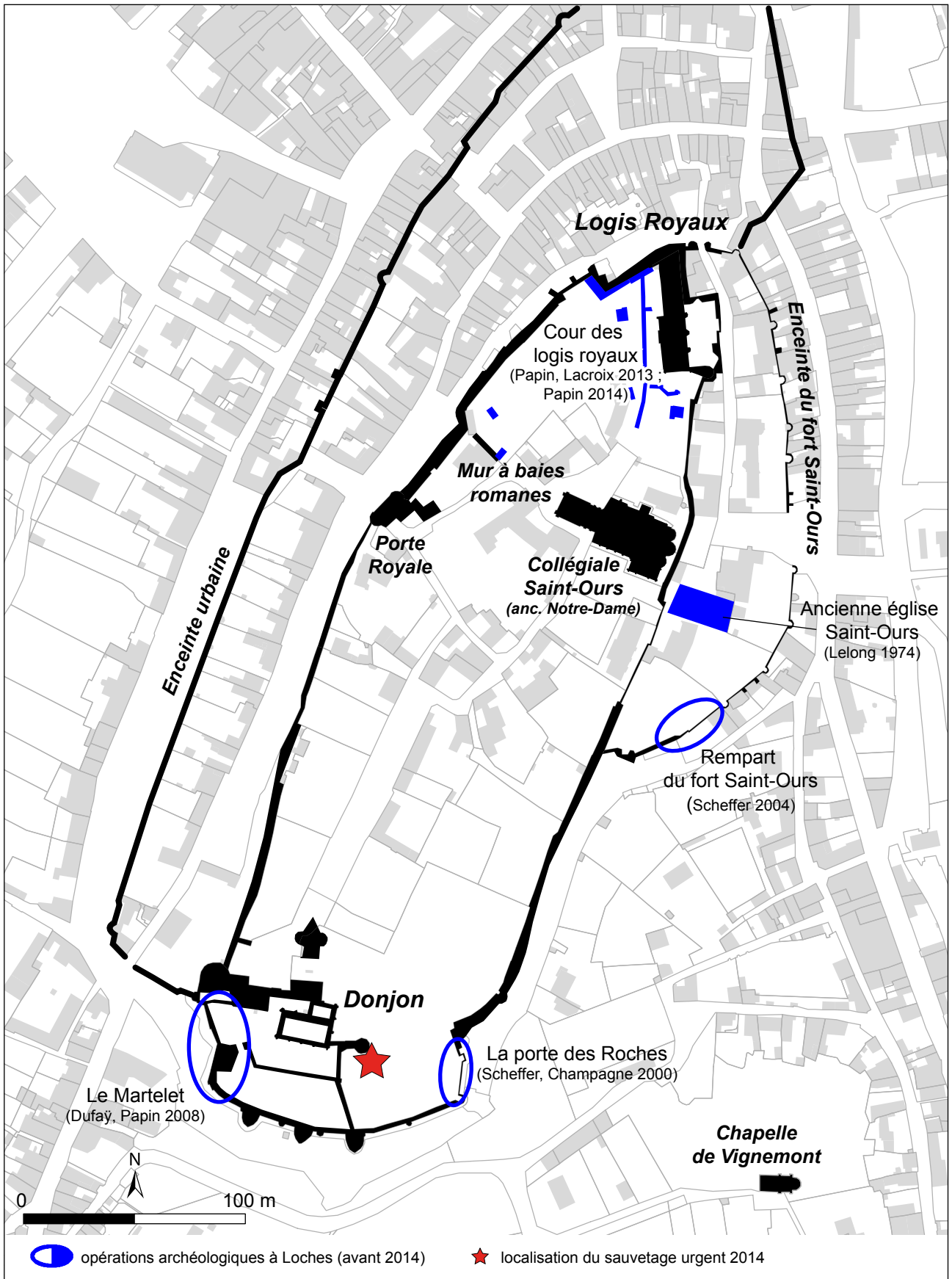


Fig. 4 : Plan général de la forteresse de Loches avec localisation de principaux éléments constitutifs et des opérations archéologiques

1. PRÉSENTATION

1.1. CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION

L'opération de sauvetage urgent du Parc Baschet, au château de Loches, a été provoquée par la réalisation de travaux de réaménagement du site, sous la maîtrise d'ouvrage du conseil général d'Indre-et-Loire, propriétaire des lieux.

Les travaux consistaient au démontage d'une structure scénique, installée en 1992 dans le parc, dont la vétusté devenait source de danger pour les visiteurs (fig. 4, 5). Ce démontage entraîna la mise au jour d'un imposant caisson électrique situé sous l'ancienne scène, destiné à alimenter les installations de lumière et de son des manifestations culturelles et touristiques se déroulant dans le parc.

Il a donc été décidé d'enfouir ce caisson sur place. Sa taille imposait la réalisation d'un terrassement de 1,80 m de côté sur deux mètres de profondeur pour l'installation d'une nouvelle chambre en béton.

Le terrassement prévu se situait dans un secteur sud-est de la forteresse très peu exploré à ce jour, à proximité de la tour maîtresse romane et de ses fortifications (voir *infra*, chap. 1.4. Contextes et fig. 6). C'est à ce titre que le Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire, informé de ces travaux, a alerté le service régional de l'archéologie afin d'assurer une surveillance des travaux. Une autorisation de sauvetage urgent (arrêté N°14/0256) a été délivrée le 22 mai 2014.



Fig. 5 : Vue des lieux après démontage de la scène et avant les terrassements : à droite au premier plan, l'ancien caisson électrique à enfouir, au pied de la tour « Philippe Auguste »

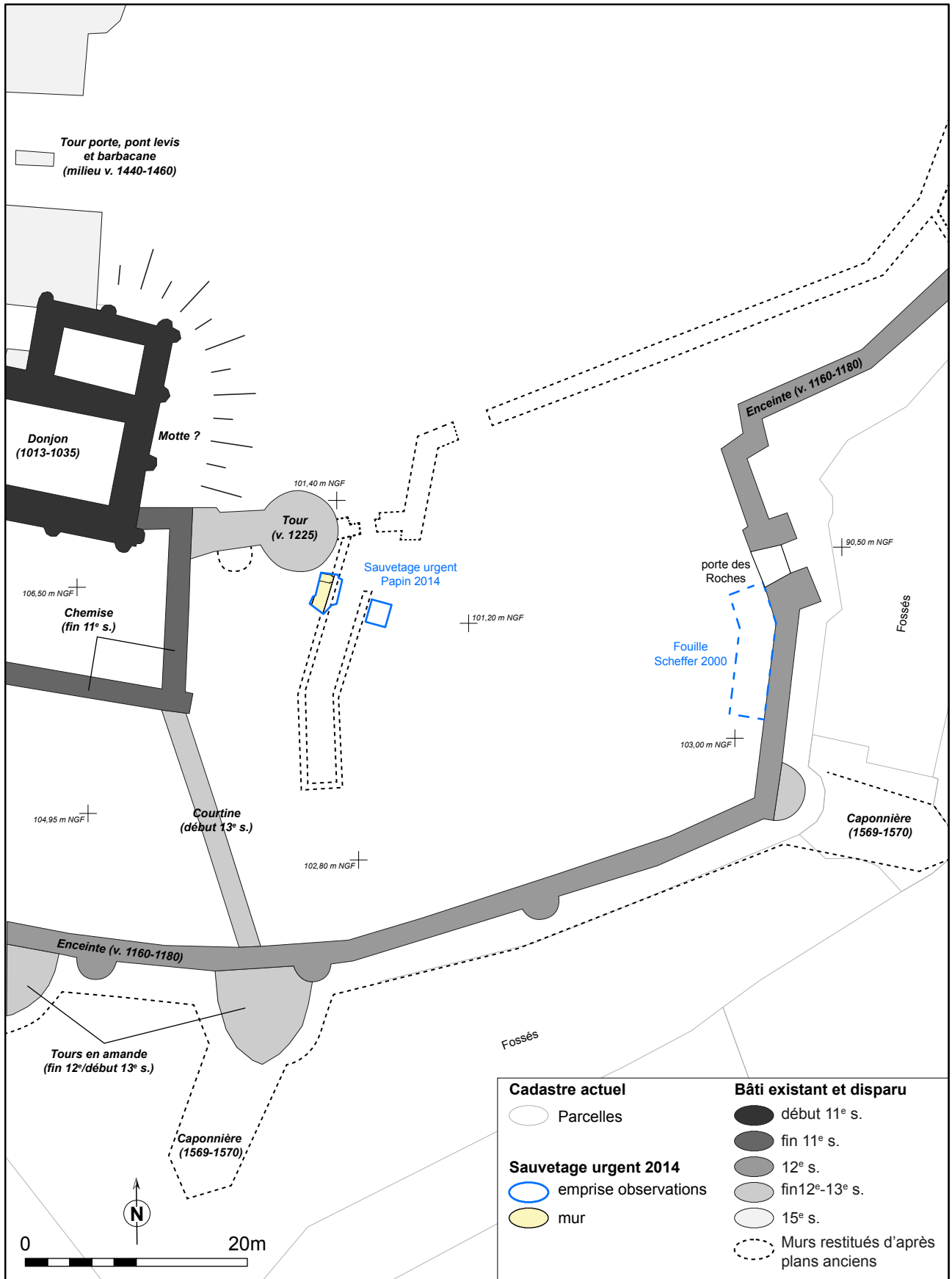


Fig. 6 : Plan du secteur du front sud-est de la forteresse de Loches

1.2. CALENDRIER DE L'INTERVENTION

L'opération de sauvetage urgent a nécessité trois jours d'intervention sur le terrain : les 26 et 27 mai pour la surveillance du sondage 1 ; le 17 juin pour celle du sondage 2. Le traitement des données et

la rédaction du rapport ont nécessité environ huit jours de travail étalés sur les mois de juin et juillet 2014.

1.4. OBJECTIF ET MÉTHODE

L'objectif de l'intervention était de mettre en évidence et de caractériser la nature et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents sur la surface concernée par l'aménagement.

La méthode employée consistait en la surveillance des terrassements mécaniques par un archéologue du SADIL. En concertation avec les différents intervenants de l'aménagement, la possibilité d'interrompre temporairement les travaux en cas de découverte a été négociée, afin de mener à bien les observations nécessaires à la compréhension, à l'enregistrement et au relevé des vestiges éventuellement présents :

- nettoyage des murs, fouille des niveaux archéologiques potentiellement conservés.
- nettoyage et relevé de coupes.
- relevés topographiques de la localisation des ouvertures et des structures archéologiques.

L'enregistrement des données (unités stratigraphiques, faits archéologiques, inventaires des photographies) a été reporté dans la base de données du Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire.

Les données spatiales ont été géoréférencées dans le S.I.G. du Conseil général d'Indre-et-Loire.

1.3. EMPRISE EXPLORÉE

La surface ouverte représente au total moins de 10 m², répartis sur deux sondages qui ont atteint comme prévu une profondeur d'environ deux mètres (fig. 6 et 7).

Le premier emplacement choisi pour l'enfouissement de la chambre (sondage 1) a tout d'abord provoqué la mise au jour de nombreux réseaux enterrés en fonctionnement (eau potable, arrosage, éclairage du parc). Ensuite, la surveillance archéologique a révélé la présence d'une importante

maçonnerie médiévale, que la poursuite des travaux aurait inévitablement endommagé (voir *infra*, chap. 2 : Résultats).

Pour ces deux raisons, les services du conseil général (SADIL, Direction de l'Architecture et du Patrimoine) et les entreprises mandatées pour les travaux, ont finalement défini un nouvel emplacement, trois mètres à l'est du premier afin d'éviter les obstacles (sondage 2).

1.5. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

La ville de Loches possède une origine ancienne. Une agglomération secondaire antique est notamment supposée sous la ville actuelle. L'existence d'une fortification de l'éperon est attestée dès le 5^e siècle, par les écrits de Grégoire de Tours.

La forteresse de Loches est par ailleurs dotée d'un patrimoine bâti remarquable, dont la tour maitresse de Foulque Nerra (début du 11^e siècle), la collégiale Notre-Dame (11^e et 12^e siècles), et les logis royaux (14^e et 15^e siècles), en sont les fleurons.

Un travail de synthèse sur les contextes historiques et archéologiques de la forteresse a récemment été mené à l'occasion du rapport de sondages réalisés en 2013 par le Sadil, auquel nous renvoyons pour plus d'informations (Papin 2014 : p. 24-33). Dans les paragraphes suivants, nous insisterons uniquement sur les éléments contextuels immédiatement attenants au sauvetage urgent de 2014 et utiles à la compréhension des vestiges mis au jour.

Ouvert sur le plateau, le front méridional est le secteur le plus fortifié du complexe castral et, par conséquent, celui qui a connu le plus d'études architecturales. C'est dans cette zone que se situe notamment la célèbre tour maitresse de Loches attribuée au comte d'Anjou Foulque Nerra. Ce remarquable édifice a connu au début des années 1990 de nouvelles datations obtenues par dendrochronologie, attestant de sa construction entre 1012 et 1035. Cette datation vieillissait d'un siècle le monument qui est une référence pour l'histoire de l'architecture médiévale (Durand 1996). Ce regain d'intérêt pour le site a entraîné plusieurs examens complémentaires de l'édifice et des enceintes qui l'entourent (Langeuin 1996 ; Mesqui 1998 et 2003).

Ces études, sans fouilles, ont été complétées par deux opérations préventives liées à des restaurations de petites portions de remparts : à proximité de la « porte des Roches », au sud-est du donjon, par l'Inrap en 2000 (Scheffer, Champagne 2000), et de

la porte du « Martelet » au sud-ouest par le Sadil en 2008 (Dufaÿ, Papin 2008).

L'ensemble des études, portant essentiellement sur le bâti, permet aujourd'hui de déchiffrer, dans les grandes lignes, la chronologie des différents éléments de fortifications entourant la tour maitresse entre le début du 11^e et la fin du 16^e siècle (chemises, courtines, tours, caponnières... voir **fig. 6**).

Le parc Baschet occupe aujourd'hui un espace situé entre la première chemise du donjon datée de la fin du 11^e siècle, et l'enceinte principale de la forteresse attribuée à Henri II Plantagenet (vers 1160-1180, voir Mesqui 2003 : 208-222). L'espace sud de la forteresse compris entre ces deux remparts successif a été subdivisé au 13^e siècle par la construction d'une courtine nord-sud reliant l'angle sud-est de la première chemise à l'enceinte d'Henri II (formant actuellement la limite ouest du parc Baschet).

Plus précisément, les terrassements surveillés en 2014 se situent au pied d'une tour (dite « Philippe Auguste ») édifée vers 1225 d'après des datations dendrochronologiques (Dormoy 1996, Mesqui 2003 : 225-226). Cet ouvrage avancé surplombant le parc est reliée par un simple appendice à la première chemise. Il formait un élément de fortification interne à la forteresse, immédiatement situé derrière l'un des accès au château : la « porte des Roches ».

Les opérations préventives de 2000 et 2008 ont par ailleurs permis une évaluation superficielle de la stratigraphie du secteur sud (Scheffer, Champagne 2000 : 7-8, Dufaÿ, Papin 2008 : 18). En particulier, l'opération de M.-E. Scheffer en 2000 a entraîné la réalisation d'un sondage le long du parement interne de l'enceinte d'Henri II, à proximité de la porte des Roches. Celle-ci a pu prouver que les remparts ont été matelassés d'un épais remblai durant l'époque moderne. D'après les observations, ceux-ci sont apportés en deux séquences distinctes. La plus ancienne est datée de la fin du 15^e ou du début du 16^e siècle. L'épaisseur de cette phase n'est

qu'estimée. Le sommet des remblais a été observé dans le sondage à 99,40 m NGF. D'après les travaux de M.-E. Scheffer sur la topographie du secteur, l'apparition des niveaux de circulations médiévaux pourrait se situer un peu au-dessus de 96,00 m NGF (Scheffer, Champagne 2000 : 12-13). L'apport de remblais à la fin du 15^e ou au début du 16^e siècle, interprété comme une probable adaptation de la fortification à l'artillerie à feu, peut donc être estimé à 3,40 mètres de hauteur (Scheffer, Champagne 2000 : 15). À la fin du 18^e ou au 19^e siècle, une nouvelle séquence de dépôts massifs de terres et de matériaux de démolition, porte la cote actuelle du sol le long des remparts vers 103 m NGF.

Les excavations surveillées lors de la présente opération de sauvetage urgent se situent 40 m à l'ouest du sondage de 2000. Le sol actuel au pied de la tour « Philippe Auguste » et le long de la première chemise du donjon se trouve 1,60 m plus bas que le long des remparts en raison de l'aménagement en 1992 du théâtre de verdure (aux alentours de 101,40 m NGF).

L'épaisseur des remblais modernes constatée lors de l'opération de 2000 laissait donc présager l'observation de séquences similaires. C'est justement ce qu'il s'agissait de vérifier.

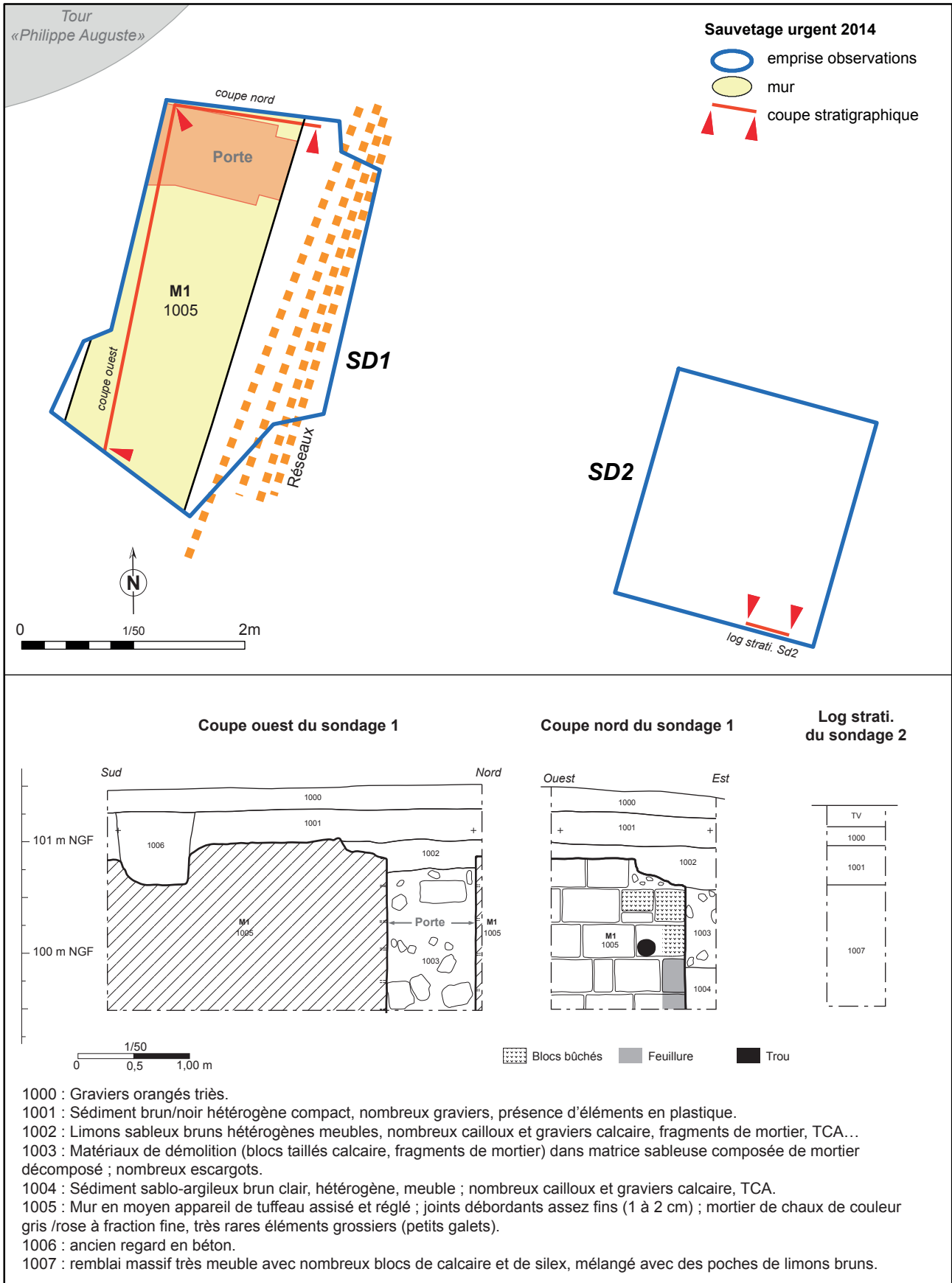


Fig. 7 : Plan des sondages et coupes stratigraphiques relevées lors de l'intervention

2. RÉSULTATS DE L'OPÉRATION

2.1. DESCRIPTION DES VESTIGES

L'essentiel des observations a été réalisé dans le sondage 1. Celui-ci a en effet occasionné la découverte d'une imposante maçonnerie (**fig. 7 et 8**). L'ouvrage, dont le parement est a été bien observé, est orienté grossièrement nord-sud. Le parement opposé n'a été aperçu que sur une faible longueur grâce au démontage d'un regard en béton dans l'angle sud-ouest du sondage. On peut donc restituer un mur de 1,20 mètre de large. L'arase du mur est irrégulière. Très haute le long de la limite ouest du sondage (vers 101 m NGF soit moins de 50 cm sous le sol actuel, voir **fig. 7, coupe ouest, sd1**), la maçonnerie a été récupérée de manière



Fig. 8 : Vue du sondage 1

plus importante le long du parement est (arase vers 100,05 m NGF).

Le terrassement mécanique a été stoppé sur cette arase et n'a pu être poursuivi, non seulement en raison de la découverte du mur, mais aussi de la présence d'importants réseaux en fonctionnement situés le long de la berme est du sondage.

Néanmoins, les deux piédroits d'une porte large de 70 cm sont apparus lors du nettoyage du mur et une fouille manuelle a été poursuivie dans l'embrasure. Il s'agissait de vérifier la présence d'un seuil ou d'un niveau de sol potentiellement menacé. La fouille a donc été continuée jusqu'à deux mètres de profondeur (99,45 m NGF), cote théorique du projet (**fig. 9**).

Le seuil de la porte n'a pas été atteint à cette cote. L'ensemble de la stratigraphie traversée apparaît divisible en deux séquences (**fig. 7 coupes ouest et nord, sd1**). Tout d'abord les US superficielles 1000, 1001, 1006 semblent résulter d'apports très récents, opérés lors de l'aménagement du théâtre de verdure en 1992 (présence de plastique). Les US inférieures 1002, 1003 et 1004, apparaissent en revanche comme un ensemble de couches de démolition caractérisées, comportant nombre de cailloux et blocs de tuffeau parfois taillés, ainsi que de fragments de mortier de chaux. La séquence semble donc consécutive au démontage du bâtiment auquel le mur mis au jour appartient. Aucun matériel céramique n'a été découvert dans ces couches, mais seulement quelques fragments de verre d'un gobelet de couleur marron translucide, certainement 17^e ou 18^e siècle (merci à Céline Aunay, Sadil, pour cette indication chronologique ; les rares fragments ramassés n'ont pas été conservés).

La facture des parements observés dans l'embrasure de la porte apparaît ancienne. Il



Fig. 9 : Vue de la porte découverte dans le mur du sondage 1

s'agit d'un moyen appareil réglé de tuffeau blanc. Les hauteurs des quatre assises observées du piédroit nord mesurent (de haut en bas) 24 cm, 30 cm, 32 cm et 30 cm. Les modules sont plutôt rectangulaires, atteignant jusqu'à 50 cm de long. Le mortier de chaux utilisé est fin, de couleur gris/beige, comportant de très rares éléments grossiers comme des petits galets. Bien que l'épiderme de la pierre soit en grande partie desquamé, les joints, assez réguliers, apparaissent gras et beurrés.

Des feuillures de part et d'autre de la porte ont été observées le long du parement est. Celle du piédroit nord apparaît en partie bûchée. Immédiatement derrière, on observe la présence d'un trou de 15 cm de diamètre, vestige du système de fermeture de la porte (fig. 7 plan et coupe nord, sd1). La disposition des feuillures et du trou permet ainsi de restituer un espace extérieur à l'ouest et un espace intérieur à l'est du mur.

La conservation des vestiges est, en outre, excellente : pour les parties les mieux conservées

du mur, 1,35 mètre d'élévation a été observé dans le sondage (quatre assises complètes, plus une demi assise supplémentaire en partie inférieure du sondage). Le seuil de la porte n'ayant pas été atteint au fond de la fouille, et si l'on en juge par la disposition du trou de fermeture évoqué plus haut, dont on peut penser qu'il se situe à mi-hauteur de la porte, il faut certainement restituer au minimum trois assises d'élévation supplémentaires avant d'atteindre les niveaux de circulation du bâtiment (cote estimée du seuil au-dessous de 99,00 m NGF). Plus de deux mètres de hauteur d'élévation sont donc vraisemblablement conservés dans le secteur.

La stratigraphie rencontrée lors du sondage 2 se compose des US d'époque contemporaine 1000 et 1001, que l'on retrouve sous une mince couche de terre végétale (fig. 7 log strati. sd 2 et fig 10). L'US 1007 apparaît comme un niveau de remblai massif, comportant de nombreux cailloux de calcaire et de silex, stérile en matériel archéologique. Ce second sondage s'est donc avéré non destructeur d'un point de vu du bâti, et n'a manifestement rencontré que les séquences supérieures de remblais modernes et contemporains.



Fig. 10 : Vue du sondage 2

2.2. INTERPRÉTATIONS

La surveillance de travaux dans le parc Baschet a donc permis de découvrir les vestiges d'une construction, représentée par un mur d'orientation nord-sud. L'interprétation fonctionnelle demeure impossible en l'état. La largeur de l'ouvrage de 1,20 mètre, implique toutefois la présence d'un bâtiment d'une taille imposante.

Les niveaux d'occupation et de construction n'ayant pas été atteints, une datation précise est également difficile. Néanmoins, la mise en œuvre des matériaux indique sans doute une facture médiévale. Plus précisément, par comparaison avec les différentes phases de constructions observables à divers endroits du château de Loches, le module de pierre rencontré se rapprocherait plutôt des phases tardives du Moyen Âge. Pour les périodes les plus précoces d'utilisation du moyen appareil à Loches (du début du 11^e au début du 13^e siècle), on rencontre en effet le plus souvent des hauteurs d'assises inférieures à 30 cm, avec un module peu allongé, proche du carré. C'est le cas des parements de la tour maîtresse, de la tour porche de la collégiale, du mur roman du parc des logis royaux, et également de la première et de la seconde enceinte du donjon (Mesqui 1998 : 76, Duret-Molines 2003 : 170-172 ; Papin 2014 : 43, Scheffer 2000 : 9-10). Les phases plus tardives (14-15^e siècles) se distinguent en général par des hauteurs d'assises légèrement plus élevées et plus standardisées (autour de 30 cm), ainsi que par un allongement des modules. C'est justement le type de parements que l'on observe pour le mur mis au jour dans le sondage 1.

Par ailleurs, si l'on poursuit le tracé du mur vers le nord, se pose la question de sa relation avec la tour « Philippe Auguste », dont la base se situe à moins d'un mètre du bord du sondage (fig. 11). À première vue et sans examen approfondi, le parement de cette tour semble d'origine et non restauré. Or, à la jonction théorique du mur et de la tour, on ne trouve aucune trace d'un éventuel mur antérieur qui aurait été englobé, ni d'un arrachement qui pourrait supposer une contemporanéité du mur par rapport à la tour. Au contraire l'absence de trace suppose plutôt que le mur découvert dans le

sondage 1 venait simplement s'appuyer contre le parement de la tour. Nous avons vu plus haut que la tour est achevée vers 1225, ce qui pourrait livrer un *terminus post quem* à la construction découverte, et appuyer ainsi l'hypothèse d'une édification datant des derniers siècles du Moyen-Âge.

Un autre élément allant dans ce sens provient de la disposition des espaces d'après la localisation des feuillures de la porte perçant le mur du sondage 1. Elle suppose en effet, la présence d'un espace intérieur à l'ouest du mur. Ainsi, l'hypothèse de l'existence d'un grand bâtiment venu s'accoler à la fois sur la tour « Philippe Auguste » au nord et sur la chemise du donjon à l'ouest peut être avancée.

J. Mesqui indique dans son *étude des enceintes du donjon de Loches*, que « d'une façon très curieuse, un escalier en vis fut aménagé sur le flanc sud de la courtine » reliant la tour « Philippe Auguste » à la première enceinte du donjon (Mesqui 2003 : 224). L'ajout de cet escalier est en effet parfaitement lisible (fig. 11 et 12). Une porte, aujourd'hui suspendue dans le vide, apparaît avoir été percée dans la courtine, à hauteur du niveau 1 de la tour. L'insertion des murs de la cage d'escalier et l'arrachement des marches sont nettement discernables.

Cette insertion apparaît aujourd'hui beaucoup moins curieuse si l'on envisage l'existence d'un bâtiment à cet endroit. L'escalier à vis, que l'on peut supposer contemporain de la construction du mur du sondage 1, permettait ainsi l'accès direct du bâtiment à la tour « Philippe Auguste » et donc, par extension, aux chemins de ronde et au donjon.

Ce bâtiment présumé n'apparaît pas sur le plan le plus ancien du château dont nous disposons, datant du milieu du 18^e siècle (fig. 13). Le secteur est entièrement aménagé à cette époque en jardin d'agrément. Si l'on considère la présence des fragments de verre modernes dans les niveaux de démolition du bâtiment, celle-ci semble donc intervenir peu avant le milieu du 18^e siècle. Rappelons également que les observations de M.-E. Scheffer en 2000 avaient démontré l'existence d'un

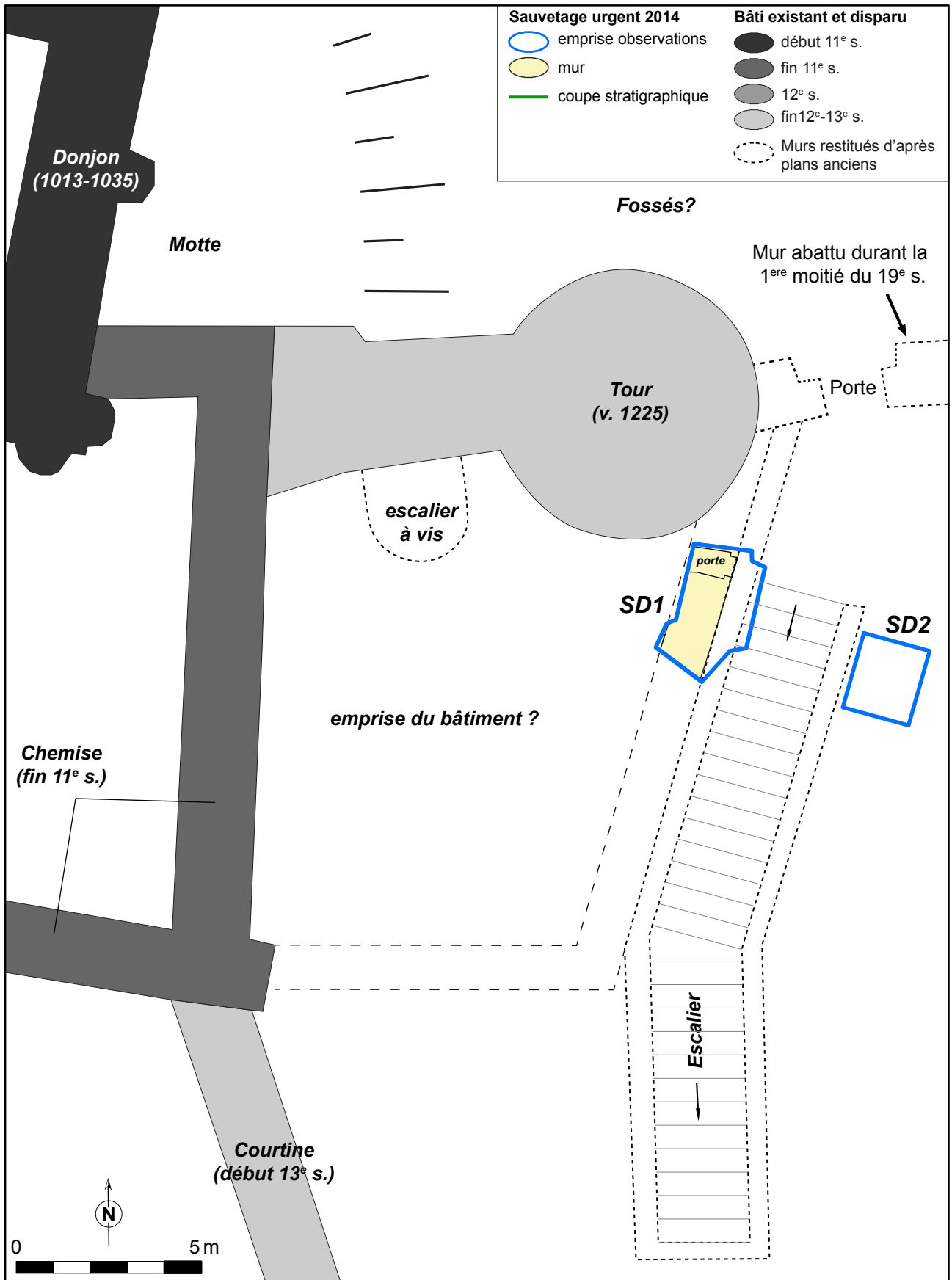


Fig. 11 : Plan interprétatif des observations de 2014



Fig. 12 : Vue de la base de la tour « Philippe Auguste » et de sa courtine attenante à gauche, avec l'arrachement de l'escalier à vis

apport de plus de trois mètres de remblais dans le secteur au 18^e siècle (surmontant eux-mêmes des remblais importants de la fin du 15^e ou du début du 16^e siècle, Scheffer, Champagne 2000 : 7-8, voir *supra* chap. 1.5). Les observations de 2014 tendent à confirmer le réaménagement du secteur du parc Baschet au 18^e siècle, impliquant à la fois la démolition de bâtiments et le rehaussement des niveaux de circulation.

On peut en revanche noter que la cote d'apparition supposée des niveaux de circulation du bâtiment (un peu en dessous de 99,00 m NGF), varie considérablement par rapport à la cote estimée des niveaux de sols antérieurs au 16^e siècle derrière la porte des Roches selon l'étude de M.-E. Scheffer (96,00 m NGF, cf. *supra* chap. 1.5). Ceci atteste, comme M.-E. Scheffer l'avait déjà supposé, de l'existence d'une déclivité assez marquée entre les abords du donjon et les courtines de l'enceinte de la fin du 12^e siècle (Scheffer Champagne 2000 : 13). Estimée à un ou deux mètres en 2000, elle pourrait



Fig. 13 : Détail du plan de Lhuillier de la Serre, 1751-1756 (BM de Loches)



Fig. 14 : Détail du plan de Vallée, 1806 (ADIL IV/31.2.1)

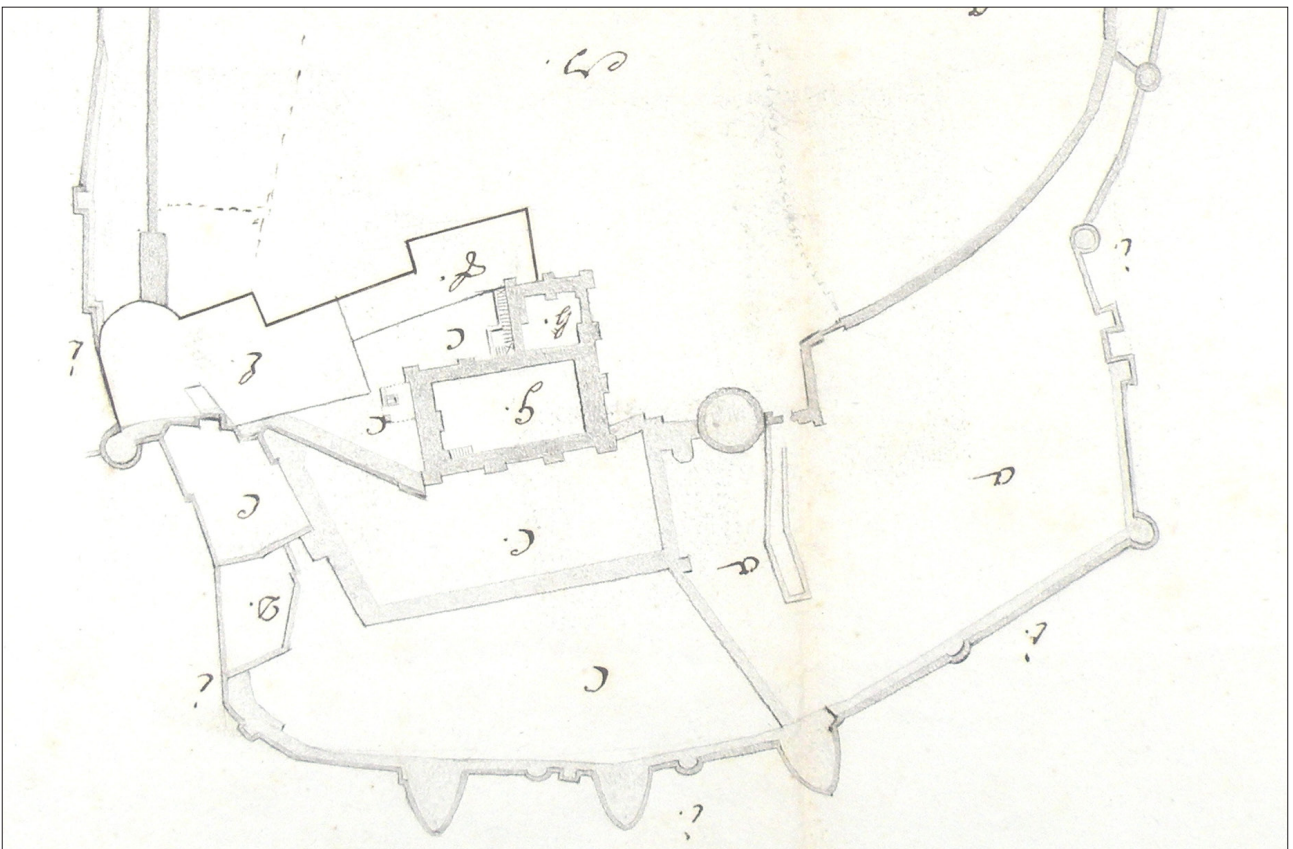


Fig. 15 : Détail du « plan de la portion du château de Loches où est établi la maison de correction du département d'Indre et Loire » par Lemaistrec, 1810 (ADIL IV/31.2.1)

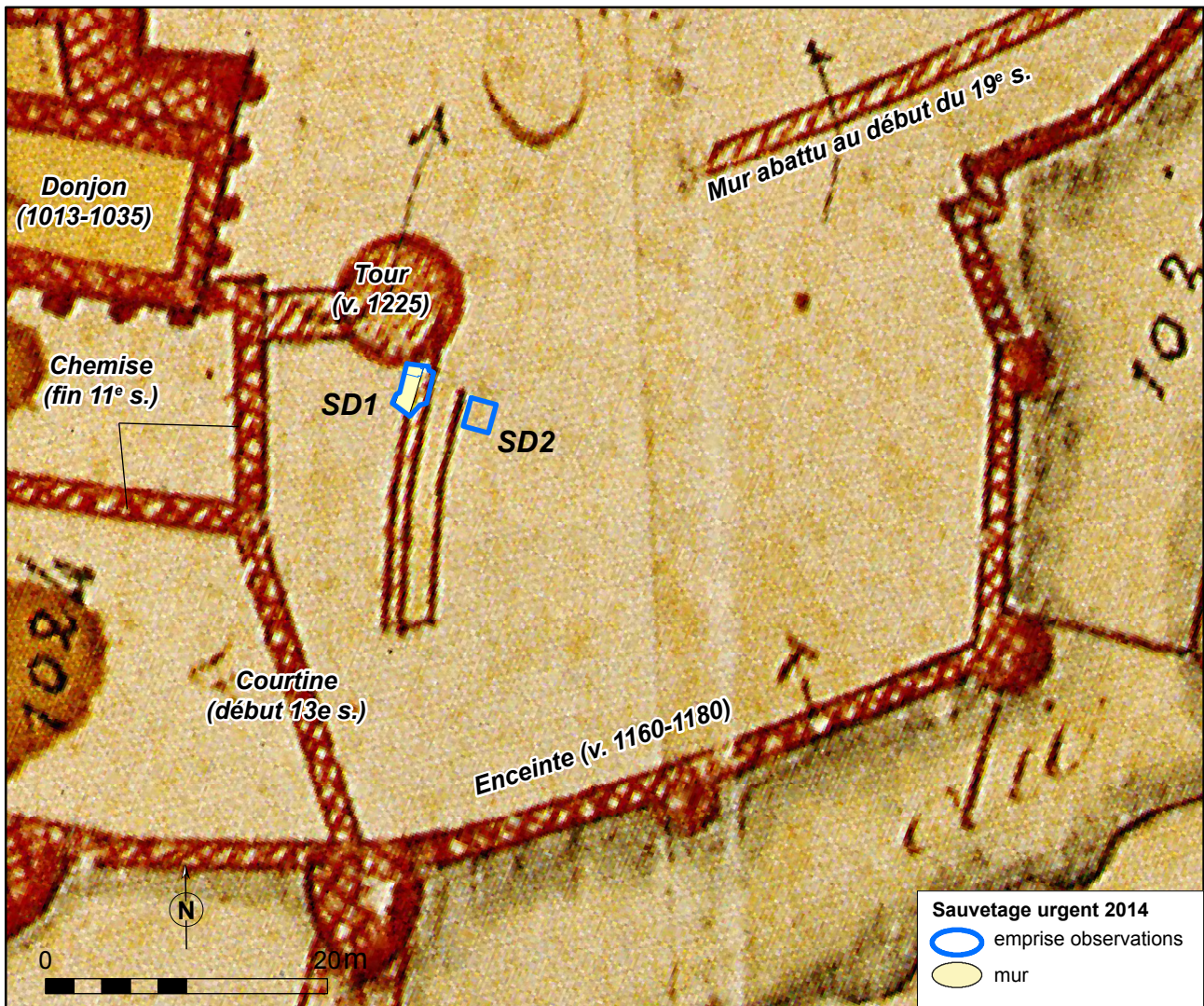


Fig. 16 : Détail du cadastre de 1826 géoréférencé (ADIL 3P2 132)

être plus importante selon nos estimations (trois mètres environ).

L'examen de l'iconographie ancienne permet un autre éclairage sur l'environnement du vestige découvert. En effet, l'orientation du mur du sondage 1 semble correspondre parfaitement celle d'une grande structure figurant sur plusieurs plans anciens, dont ceux de 1806, 1810 et le cadastre de 1826 (fig. 14, 15 et 16). Le géoréférencement de ce dernier plan permet de s'apercevoir que la structure représentée apparaît collée au mur découvert dans le sondage 1. La représentation apparaît plus précise sur deux plans de 1856 et 1857 (fig. 17 et 18). Il s'agit en fait d'un escalier large d'au moins trois mètres, comptant une trentaine de marches.

Les plans anciens montrent qu'il était vraisemblablement lié à une porte située dans un mur aujourd'hui disparu, qui isolait le secteur sud-est de la porte des Roches du reste de la forteresse. Ce mur apparaît sur les plans de 1751-1756, 1806 et 1810 (fig. 13, 14 et 15). Il est en partie détruit sur le cadastre de 1826, et complètement sur les plans suivants (fig. 16, 17 et 18). Le mur est représenté sur les plans avec la même épaisseur que les remparts environnant. Il semble donc faire partie intégrante des fortifications du front sud. P. Langeuin et J. Mesqui ont tous deux supposé l'antériorité de la tour « Philippe Auguste » à cette « courtine » disparue, sa construction expliquant le bouchage d'une archère du niveau 1 de la tour,

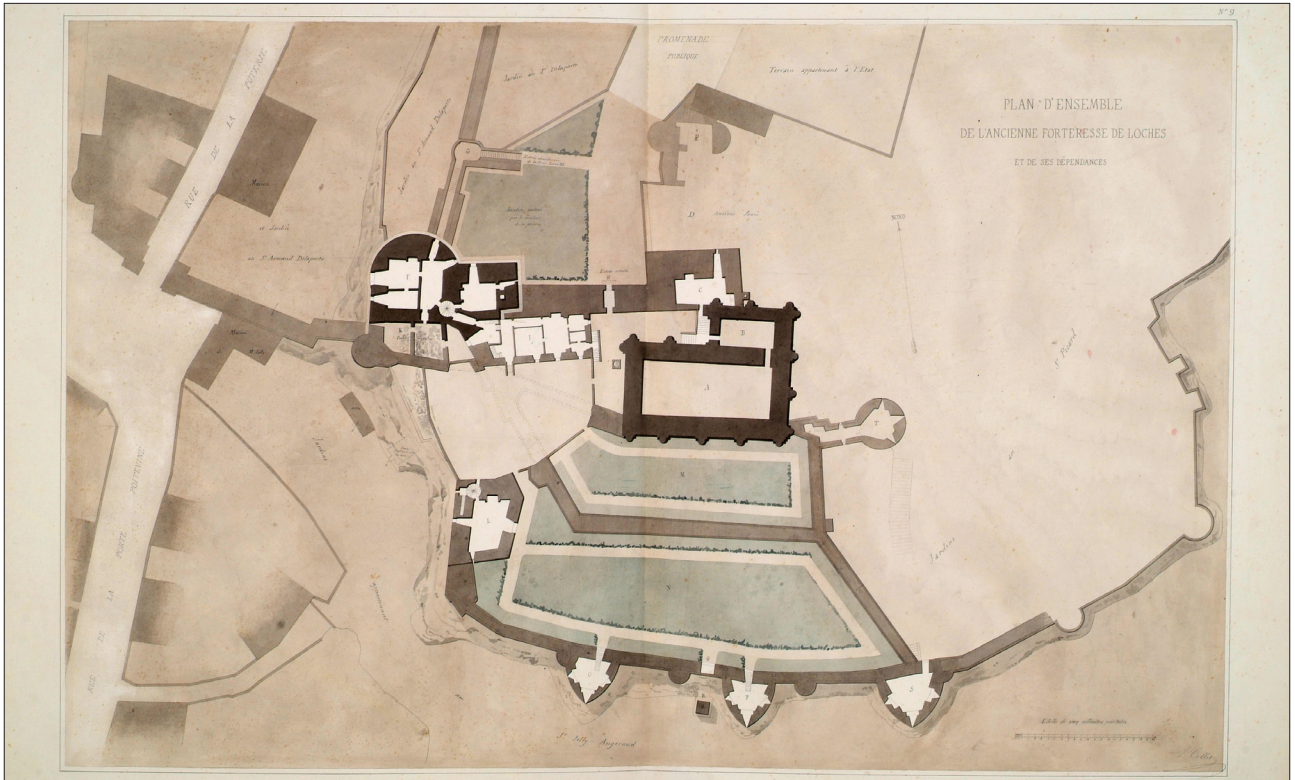


Fig. 17 : Aquarelle issue de l'atlas Collet, 1856 (ADIL 39Fi4, planche 9)

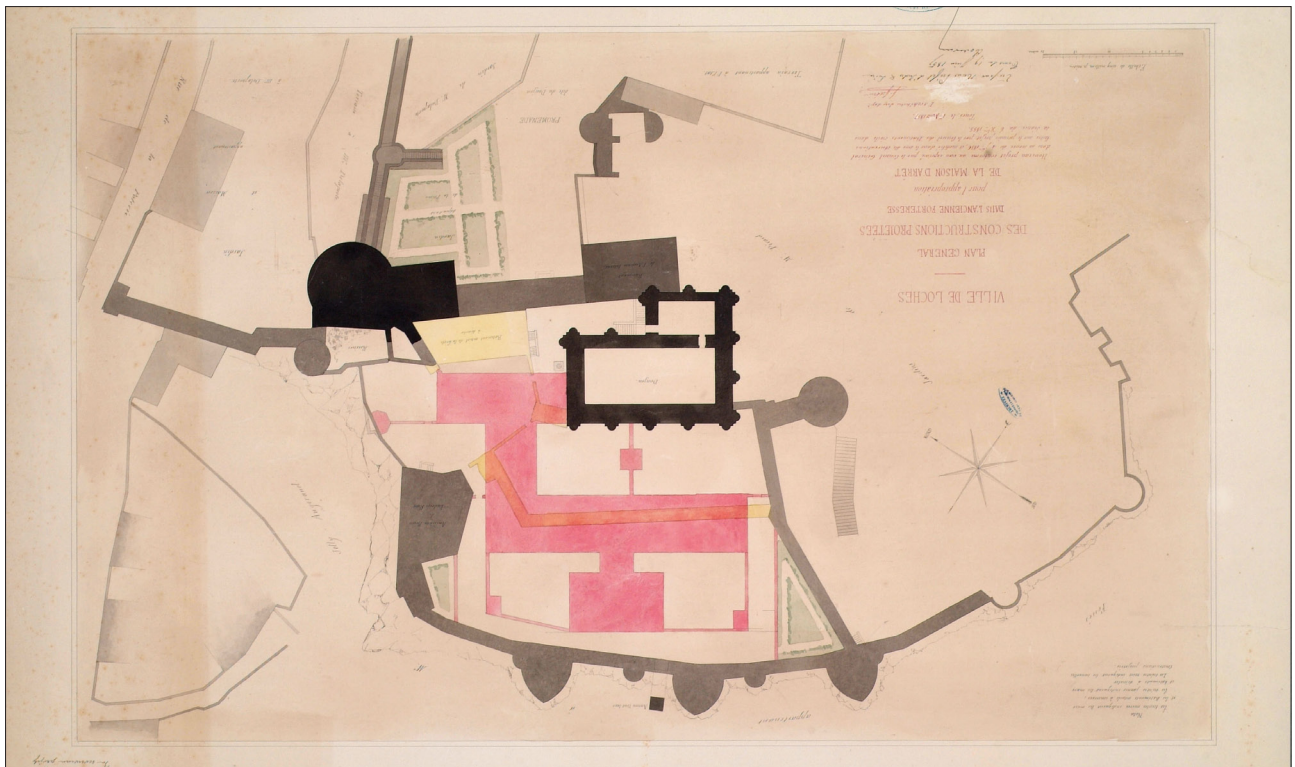


Fig. 18 : « Plan général des constructions projetées dans l'ancienne forteresse pour l'appropriation de la maison d'arrêt » par Guérin, 1857 (ADIL IV/31.3.4)

située dans l'axe du mur (Langeuin 1996 : 243 ; Mesqui 2003 : 208). Comme pour le mur découvert dans le sondage 1, aucune trace d'arrachement ou d'accrochage n'est visible sur le parement de la tour « Philippe Auguste », ce qui suppose effectivement un collage *a posteriori* du mur.

Toujours est-il que, sur les plans de 1806 et 1810, l'escalier évoqué plus haut, se trouve immédiatement au sud de la porte située au pied de la tour « Philippe Auguste ».

Or, les quelques observations archéologiques montrent bien la complexité de la topographie ancienne dans le secteur. On sait notamment que la seconde moitié du 15^e siècle est une période de grands travaux de réaménagement du front sud, ayant certainement entraîné des modifications substantielles de la topographie des lieux. Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises que les remparts d'Henri II sont, à cette époque, matelassés d'un remblai haut de plus de 3 m, destiné à amortir

les tirs d'artillerie. D'autre part, immédiatement au nord du mur détruit au 19^e siècle, se trouvent les anciens fossés de la motte du donjon, poursuivis par ceux, plus récents, de la nouvelle tour porte et de la barbacane édifiée vers 1440-1460 (fig. 6 et 11).

La présence d'un escalier s'explique donc parfaitement si l'on considère la grande différence de niveau de sol qui devait exister entre le fond des fossés présents au nord de la citadelle du donjon, et les niveaux de sols situés le long des remparts sud, nettement plus élevé. Bien que beaucoup plus douce, cette pente est encore présente aujourd'hui.

Si la déclivité en question était présente dès la fin du 15^e siècle, on peut donc également supposer la présence de l'escalier dès cette époque. Il a donc probablement fonctionné en même temps que le bâtiment découvert dans le sondage 1, le long de sa façade est. On peut, en outre, présumer que sa petite porte d'accès était directement desservie par le grand escalier.

3. CONCLUSION

L'opération de sauvetage urgent dans le parc Baschet, au château de Loches, a provoqué la mise au jour d'un mur de moyen appareil de tuffeau, percé d'une porte.

Les niveaux de sols liés à ce mur n'ont pas été atteints dans le cadre des surveillances, mais pourraient se situer en dessous de 99,00 m NGF, soit plus de 2,50 m sous le sol actuel, d'après les estimations. Ceci n'autorise pas de datation précise de l'édifice et de son occupation. Cependant, la mise en œuvre des matériaux et l'analyse de la topographie historique des lieux permettent de proposer une datation de la construction au bas Moyen-Âge, et une démolition peu avant le milieu du 18^e siècle.

Avec une estimation d'au moins deux mètres d'élévation présentes sous le sol actuel, la conservation des vestiges est par ailleurs apparue très bonne, et laisse présager une parfaite préservation des niveaux d'occupations anciens.

Le mur découvert appartenait vraisemblablement à un bâtiment occupant une surface assez vaste, située à l'angle formé par le rempart est de la première enceinte du donjon (début 12^e siècle) et

la courtine reliant ce dernier à la tour ronde, dite « Philippe Auguste », surplombant le parc Baschet (édifiée vers 1225). La localisation de ce bâtiment, inédit, explique d'ailleurs l'insertion de la cage d'un escalier à vis, situé sur le flanc sud de la courtine, et qui jusqu'ici demeurait inexpliqué.

L'analyse des sources iconographiques du 19^e siècle montre par ailleurs qu'un grand escalier, dont l'alignement correspond parfaitement à celui du mur découvert, était présent dans le secteur. Celui-ci peut être expliqué par l'existence de déclivités topographiques anciennes. Sur les plans anciens, l'escalier semble fonctionner avec une porte, située dans un mur aujourd'hui disparu qui isolait la partie est du front sud. La porte, au pied de la tour « Philippe Auguste », donnait vraisemblablement dans des fossés situés au nord de la citadelle, au moins présents depuis le milieu 15^e siècle avec la construction d'une barbacane et d'une tour porte contrôlant l'accès au donjon depuis l'intérieur de la forteresse. L'escalier pourrait bien avoir fonctionné de manière synchrone avec le bâtiment mis au jour lors des surveillances, bien que détruit plus tardivement.

BIBLIOGRAPHIE

- Dufaÿ, Papin 2008** : DUFAY (B.), PAPIN (P.) – *Forteresse de Loches (37). La tour du Martelet, le front ouest*. Rapport d'opération archéologique, Conseil général d'Indre-et-Loire, SRA Centre, Orléans, SADIL, 53 p. + pl.
- Dormoy 1996** : DORMOY (CH.) – *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant d'édifices contigus au donjon de Loches*, Rapport remis au Conseil général d'Indre-et-Loire, Archéolabs, réf. ARC/R309D, mars 1996.
- Durand 1996** : DURAND (P.) – Les conséquences de la datation dendrochronologique du donjon de Loches pour la castellologie, dans *Bulletin Monumental*, t.154/III, 1996, p. 224-227.
- Duret-Molines 2003** : DURET-MOLINES (P.) – L'église Saint-Ours de Loches, ancienne collégiale Notre-Dame, dans *Congrès Archéologique de France*, 155^e session, 2003, p. 169-178.
- Papin 2014** : PAPIN (P.) (DIR.) – *Loches (Indre-et-Loire). Première campagne de fouilles sur la forteresse*. Rapport de sondages archéologiques, Tours, Conseil général d'Indre-et-Loire, Orléans, SRA Centre, 2014, 258 p.
- Langeuin 1996** : LANGEUIN (P.) – Le front sud du donjon de Loches et ses tours en amande. Un jalon pour l'étude de la fortification des Plantagenets, dans *Bulletin Monumental*, t.154/III, 1996, p. 235-267.
- Mesqui 1998** : MESQUI (J.) – La tour maîtresse du donjon de Loches, dans *Bulletin Monumental, Deux donjons construits autour de l'an mil en Touraine : Langeais et Loches*, t. 156/1, 1998, p. 65-125.
- Mesqui 2003** : MESQUI (J.) – Les enceintes du donjon de Loches, dans *Congrès Archéologique de France*, 155^e session, 2003, p. 207-237.
- Scheffer, Champagne 2000** : SCHEFFER (M.-E.), CHAMPAGNE (V.) – *Loches (Indre-et-Loire), Rempart sud-est- du Donjon*, Rapport Final d'Opération de fouilles archéologiques, Orléans, SRA Centre, 2000, 26 p.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : Localisation de l'opération sur la carte topographique au 1 / 250 000 ^e (© IGN France Raster)	10
Fig. 2 : Localisation de l'opération sur une carte IGN au 1 / 25 000 ^e (© IGN Paris - Scan 25, 2005 - Autorisation de reproduction n° 2006/CUDC/0186)	11
Fig. 3 : Localisation de l'opération sur le fond cadastral, carroyage principal Lambert 93 CC47 (sources : Direction générale des Impôts)	12
Fig. 4 : Plan général de la forteresse de Loches avec localisation de principaux éléments constitutifs et des opérations archéologiques	16
Fig. 5 : Vue des lieux après démontage de la scène et avant les terrassements : à droite au premier plan, l'ancien caisson électrique à enfouir, au pied de la tour « Philippe Auguste »	17
Fig. 6 : Plan du secteur du front sud-est de la forteresse de Loches	18
Fig. 7 : Plan des sondages et coupes stratigraphiques relevées lors de l'intervention	22
Fig. 8 : Vue du sondage 1	23
Fig. 9 : Vue de la porte découverte dans le mur du sondage 1	24
Fig. 10 : Vue du sondage 2	24
Fig. 11 : Plan interprétatif des observations de 2014	26
Fig. 12 : Vue de la base de la tour « Philippe Auguste » et de sa courtine attenante à gauche, avec l'arrachement de l'escalier à vis	27
Fig. 13 : Détail du plan de Lhuillier de la Serre, 1751-1756 (BM de Loches)	27
Fig. 14 : Détail du plan de Vallée, 1806 (ADIL IV/31.2.1)	28
Fig. 15 : Détail du « plan de la portion du château de Loches où est établi la maison de correction du département d'Indre et Loire » par Lemaistrec, 1810 (ADIL IV/31.2.1)	28
Fig. 16 : Détail du cadastre de 1826 géoréférencé (ADIL 3P2 132)	29
Fig. 17 : Aquarelle issue de l'atlas Collet, 1856 (ADIL 39Fi4, planche 9)	30
Fig. 18 : « Plan général des constructions projetées dans l'ancienne forteresse pour l'appropriation de la maison d'arrêt » par Guérin, 1857 (ADIL IV/31.3.4)	30

